



## → UN ACTEUR RECONNU DE L'ACCÈS AUX SOINS ET DU **MAILLAGE TERRITORIAL**

- Les médecins radiologues libéraux participent à la prise en charge des patients par le maillage territorial :
  - 70% exercent en cabinet de ville.
- 30% d'entre eux exercent en établissement et assurent la permanence des soins dans les 121 cliniques agréées « urgences ».
- La quasi-totalité des radiologues appliquent le secteur 1 et ne facturent donc pas de dépassement d'honoraires.
- Le médecin radiologue est présent dans tous les départements français et contribue ainsi fortement à la structuration du parcours de soins.

LA QUASI-TOTALITÉ DES  
RADIOLOGUES APPLIQUENT  
LE SECTEUR 1 ET NE  
FACTURENT  
DONC PAS DE  
DÉPASSEMENT  
D'HONORAIRES